

Droit du travail

ECTS : 0

Description du contenu de l'enseignement :

Ce cours de droit du travail vise à prolonger le cours de relations individuelles du travail pour prendre pour objet cette fois-ci les relations collectives de travail.

Les représentants du personnel ont aujourd'hui une place centrale dans l'entreprise soit par un avis préalable à la décision de l'employeur, soit par accord collectif. Ces accords déterminent souvent en pratique les droits et avantages des salariés applicables dans l'entreprise.

Il s'agit d'étudier:

- le droit de grève ;
- la représentation syndicale ;
- la négociation collective ;
- la mise en oeuvre des accords collectifs.

Compétence à acquérir :

Comprendre et appliquer les règles de relations collectives du travail.

Mode de contrôle des connaissances :

La connaissance des thèmes est contrôlée par des QCM de 5 minutes en début de cours, qui comptent pour 10% de la note finale. Les étudiants devront également faire un devoir maison qui peut consister en la rédaction d'un accord collectif selon certaines contraintes prédéterminées.

Document susceptible de mise à jour - 13/06/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16